

# Mesure du radon

## À qui s'adresse cette formation :

Le cours s'adresse particulièrement aux inspecteurs en bâtiment, aux propriétaires et gestionnaires d'immeubles, aux entrepreneurs, aux consultants en environnement, aux responsables de la santé publique, aux professionnels de l'immobilier et aux organismes sans but lucratif œuvrant dans le domaine de la santé.

## Contenu :

- Propriétés physiques du radon
- Effets du radon sur la santé
- Sources et migration du radon
- Comment mesurer correctement la concentration en radon
- Assurance et contrôle de la qualité
- Appareils de mesure du radon
- Principales méthodes d'atténuation du radon
- Guides sur les mesures du radon dans les maisons et les édifices publics de Santé Canada
- Préparation à l'examen en vue de la certification par le Programme national de compétence sur le radon au Canada (PNCR-C/C-NRPP)

Les participants ayant suivi le cours et obtenu une note minimale de 70 % à l'examen peuvent faire une demande de certification PNCR-C. Cette certification est reconnue par Santé Canada. Pour plus d'information, aller à <http://fr.c-nrpp.ca>

**Coût :** 750,00 \$ + 112,31 TPS et TVQ = **862,31 \$**

**Date :** 19 et 20 février 2018 de 8 h 30 à 17 h

**Lieu :** 6705, rue Jean-Talon Est, bureau 211, Montréal H1S 1N2

**Formateur :** M. Marcel Brascoupe

Marcel Brascoupe est un entrepreneur général travaillant au Québec, spécialisé dans l'installation de systèmes d'atténuation du radon. Il est un professionnel certifié en mesure et atténuation du radon et il est un formateur accrédité par le Programme national de compétence sur le radon au Canada (PNCR-C). Il est par ailleurs l'un des membres fondateurs de l'Association canadienne des scientifiques et technologues du Radon (ACSTR). Il est formateur bilingue.

## Examen optionnel :

Il est possible de passer un examen, qui se déroule le 20 février 2018, de 18 h 00 à 20 h. Cet examen est nécessaire pour se présenter à la certification PNCR-C.

**Coût :** 150,00 \$ + 22,46 \$ TPS et TVQ = **172,46 \$**

## Condition préalable au cours *Atténuation du radon* :

Il est nécessaire d'avoir suivi le présent cours avant de pouvoir s'inscrire au cours *Atténuation du radon*.

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## FORMATION : *Mesure du radon*

|                                |                               |                                     |  |
|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|--|
| Nom, Prénom :                  |                               |                                     |  |
| Société :                      |                               |                                     |  |
| Adresse :                      |                               |                                     |  |
| Téléphone :                    |                               | Courriel :                          |  |
| <input type="checkbox"/> Cours | 862,31 \$                     | <input type="checkbox"/> Examen     | 172,46 \$  |
| Mode de paiement :             | <input type="checkbox"/> Visa | <input type="checkbox"/> MasterCard | <input type="checkbox"/> Chèque (à l'ordre de<br><i>Le Groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc.</i> ) |
| N° de carte de crédit :        |                               | Code de sécurité :                  |  |
| Date d'expiration :            |                               | Nom sur la carte :                  |  |
| Signature :                    |                               |                                     |  |

### **Pour vous inscrire :**

Veillez retourner le présent formulaire d'inscription à M. Didier Rorive par télécopieur au 514 251-1818 ou par courriel à [drorive@gesfor.com](mailto:drorive@gesfor.com). Si vous payez par chèque, veuillez l'envoyer à :

***Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin – 6705, rue Jean-Talon Est, bur. 211, Montréal (Québec) H1S 1N2***

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec M. Rorive par courriel ou par téléphone au 514 251-1313, poste 2244.

**Conditions d'annulation :** Aucuns frais ne seront imputés si l'annulation est signalée au moins 48 heures avant la tenue de la formation. Cinquante pour cent (50 %) des coûts de formation seront facturés si l'annulation est signalée moins de 48 heures avant la tenue du cours. La totalité des coûts de formation sera facturée si l'annulation est signalée la journée même du cours.

